




La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 


Demande d'inscription sur les listes électorales (Service en ligne)

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de [vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788).

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

Accéder au
service en ligne 

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectorale/demarche>)

Vérifié le 05 août 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Inscription sur la liste électorale : en cas de **déménagement** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>)
- Liste électorale : inscription d'office à **18 ans** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1961>)
- Listes électorales : nouvelle inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>)